

A photograph of two hikers with backpacks walking across a grassy mountain ridge. The background shows a vast landscape of rolling hills and mountains under a clear blue sky with light clouds. The hikers are positioned on the right side of the frame, walking towards the left.

Trademark Policy
Atelier de définition des éléments à intégrer
Atelier du 6 mai 2021

CUBE
inno



Agenda

9h

- 15' Tour de table – rappel du cadre, des objectifs et de la méthodologie de l'atelier
- 20' Rappel : l'intérêt de la marque et d'une politique de marque « trademark policy »
- 20' Signes distinctifs objets de la politique de marque
- 20' Typologie d'acteurs concernés

10h15

- 15' Pause
- 20' Usages et conditions éventuelles
- 20' Modalités d'usage

12h

- 20' Faire vivre la politique de marque
- 30' Clôture (synthèse et prochaines étapes)

Tour de table – rappel du cadre, des objectifs et de la méthodologie de l'atelier

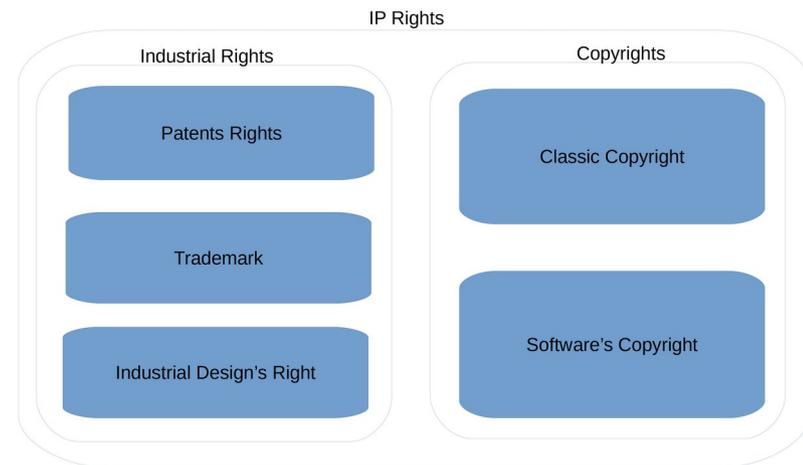
- **Objectif de cet atelier**
 - Présenter des éléments constitutifs de la politique de marque
 - Évaluer différentes options proposées en fonction des besoins du projet
 - Valider les éléments spécifiques à la politique de marque GÉORIVIÈRE
 - Première projection sur la mise en œuvre de la politique de marque
- **Méthodologie**
 - **Aujourd'hui** : Cadrage et alimentation de la politique de marque
 - **À l'issue de cet atelier**, seront partagés : 1) Une synthèse des échanges (mi mai) ; 2) une première version de politiques de marque soumise à commentaire (fin mai)
 - « Atelier de présentation » à planifier

Rappel : l'intérêt de la marque et
d'une politique de marque
« trademark policy »

■ Marques et Open Source



- **Les deux fonctions de la marque**
 - Garantie d'identité d'origine
 - Contrôle de la (première) commercialisation d'un produit ou service.
- **Marques et Open Source**
 - La marque est *de facto* exclue du périmètre des licences Open Source
 - L'usage de la marque n'étant pas directement rattachable à la distribution d'une copie du logiciel, son usage inclusif se traduit par la publication d'une **trademark policy** sur le site du projet



- **MPL 2.0 (article 2.3) :**
 - This License does not grant any rights in the trademarks, service marks, or logos of any Contributor (except as may be necessary to comply with the notice requirements in Section 3.4).
- **GNU GPL v3 (article 7)**
 - Notwithstanding any other provision of this License, for material you add to a covered work, you may (if authorized by the copyright holders of that material) supplement the terms of this License with terms:
 - e) Declining to grant rights under trademark law for use of some trade names, trademarks, or service marks; or

■ Trademark Policy



- Document public
- Définit les usages permis et modalités associées et les *usages interdits*
- Evolue au fil du temps (versionning important)
- De plus en plus important
- Wikimedia « OS Trademark policy »
 - https://foundation.wikimedia.org/wiki/Trademark_policy
- Projet FOSS Marks
 - <https://fossmarks.org/>
- Google **OpenUsageCommon**
 - <https://openusage.org/>
- Maintainers' Contract
 - <https://inno3.frama.io/tm-contract-for-oss-maintainers/>

- Voir « AWS faces Elasticsearch lawsuit for trademark infringement »
 - <https://searchaws.techtarget.com/news/252471650/AWS-faces-Elasticsearch-lawsuit-for-trademark-infringement>
 - https://images.law.com/contrib/content/uploads/documents/403/40510/ElasticSearch-v.-Amazon.com_.Elastic-complaint.pdf

Exemples de Trademark Policy



Gestion des marques¹¹⁰

Marque	Licence
'Apache', 'Apache Software Foundation' et toute autre marque verbale ou figurative de Apache	<ul style="list-style-type: none"> Utilisables uniquement avec l'autorisation expresse de l'ASF. Toute utilisation doit ensuite se faire avec la mention 'Apache is a trademark of The Apache Software Foundation, and is used with permission.' ou « All marks are the properties of their respective owners. »



Gestion des marques :

Marques	Licence
Verbale « Debian »	<ul style="list-style-type: none"> Licence pour un usage raisonnable : <ul style="list-style-type: none"> « Nous permettons à toute entreprise de faire un usage raisonnable de la marque commerciale « Debian ». Par exemple, si vous distribuez des CD de notre distribution Debian GNU/Linux, vous pouvez appeler ce produit « Debian ». Si vous souhaitez utiliser ce nom d'une autre manière, vous devez nous le demander d'abord ». « Par mesure d'équité entre les entreprises, nous insistons sur le fait qu'aucune ne peut utiliser le nom « Debian » dans le nom de l'entreprise ou un de ses noms de domaines ». Pas de licence pour la distribution de produits
	Licence pour le « Debian Open Use logo »
	Pas de licence pour le « Debian Official Use logo »



Gestion des marques

Les marques de la Fondation Mozilla sont :

- les marques verbales : Mozilla®, mozilla.org®, Firefox®, Thunderbird™, Bugzilla™, Camino®, Sunbird®, Seamonkey®, Foxkeh™ and XUL™.
- les logos (marques figuratives) : Firefox , Thunderbird , SeaMonkey , Camino , Foxkeh and the Mozilla red lizard, Sunbird.

Licences consenties :

Versions	Licence de marque
<p>Binaires officiels non modifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune modification des binaires et des marques Les binaires doivent être leur dernière version stable lorsque distribués par les tiers. 	Licence attribuée sur toutes les marques de la Mozilla Foundation.
<p>Versions officielles localisées : (Uniquement pour Firefox et Thunderbird)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservé aux L10n teams (doivent être approuvées par Mozilla). Modification pour les besoins de la localisation, traduction. 	<p>Licence attribuée pour la marque verbale « Mozilla » ; « Firefox » et son logo.</p>  <p>Licence attribuée pour la marque verbale « Mozilla » ; « Thunderbird » et son logo.</p> 



Gestion des marques :

L'utilisation des marques figuratives :

Logos	Licence d'utilisation	Modèle économique associé
	Licence conditionnée au respect de la politique de marque ¹¹⁰	Utilisateur
	Licence valable exclusivement sur internet	Accès libre et gratuit
	Pas de licence, sauf autorisation expresse	Ø
	Licence réservée aux « ready partner »	Conclusion de contrat de partenariat ;
	Licence réservée aux « gold partner »	Vente de licence logicielle, passée par un réseau de distribution
	Licence réservée aux personnes ayant reçu la certification MySQL AB	Passage de certification

L'utilisation des marques verbales :

MySQL AB refuse que les tiers se servent de la marque pour faire la promotion de leurs propres produits, il refuse

Exemples de Trademark Policy



May I use the Wikimedia marks?

This summary of the Trademark policy below is not a legal document.

YES, please!

You have the right to use marks to:

- Truthfully describe a Wikimedia site;
- Accurately report news;
- Create artistic, literary, and political works; or
- Link to Wikimedia sites.

This policy also allows you to use marks:

1. On the Wikimedia sites.

2. Outside the Wikimedia sites when you:

- Organize a Wikimedia community-focused event;
- Do outreach and recruit new editors; or
- Place marks on t-shirts, cakes, and other things without selling them.

Please always comply with the [Visual Identity Guidelines](#).

YES, but first...

please sign a [Quick License](#)
for Wikimedia photo contests, and GLAM.

OR

[Get a regular license](#)

- for events and conferences,
- publications, movies, and TV shows,
- for things that you want to sell, and
- other uses.

Sorry, NO.

Not for linking to non-Wikimedia sites, or
creating mimicking websites, or
otherwise misleading others.

Trademark policy



1- Signes distinctifs objets de la politique de marque

■ Signes distinctifs objets de la politique de marques



- Signes considérés
 - signes déposés (marque.s) :
marque nationale, européenne, internationale ?
 - Signes non déposés : noms communs, noms des contributeurs et mainteneurs, etc.
- Variations éventuelles
 - Signes proches
 - Variations graphiques (charte graphique?)

L'enjeu à ce stade est d'identifier précisément quelle est la base légale et les revendications du projet afin de l'affirmer voire de l'étendre.

1 - 1 / 1	TM view	Affichage : 30 par page options	1 / 1								
Marque	Source	Situation	Pertinenc	Origine	Titulaire	Pays du tit	Numéro	Date Dem.	Cl. d'images	Cl. de Nice	Image
<input type="checkbox"/> GEORIVIERE	FR TM	Actif	41	FR	OTTO, SARL	FR	4691040	2020-10-13		9, 16, 35, 38, 39, 41, 42	GEORIVIERE
1 - 1 / 1		Affichage : 30 par page options	1 / 1								

? Quels sont les signes distinctifs nécessaires à protéger ?
Des variations doivent elles être encouragées ?

2- Typologie d'acteurs concernés

■ 2- Typologie d'acteurs concernés



- **Personnes physiques**
 - Non contributrices
 - Contributrices
- **Personnes morales**
 - Publiques
 - Privées

Qui sont les destinataires du document, qui a besoin du document pour utiliser la marque dans le cadre de ses activités ?



Quels sont les cas d'usage « évidents » ?

Doit-on être :

- Membre du projet ? Si oui à quelles conditions ?
- Certifiés par le projet ? Si oui, à quelles conditions ?

Pause 15'



3- Usages et conditions éventuelles

■ 3- Usages (et conditions éventuelles)



- **Vente de produits**
 - quels produits ?
 - quelles versions ?
- **Proposition de services**
 - quelles prestations réalisées ?
 - Quelles prestations demandées ?
- **Autres ?**

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit, il s'agit ainsi de préciser ce qui est permis.



Quels sont les cas d'usage principaux ? Lesquels doivent être autorisés ou interdits ?

Y-a-t'il des usages réservés et d'autres partagés ?

Y-a-t'il des usages conditionnés et d'autres non conditionnés ?

4- Modalités d'usage

■ 4- Modalités d'usage



- Différencier les signes par usage si cela est opportun
- Préciser les formulations acceptées (en fonction notamment des cas d'usage/des usages autorisés) et illustrer ?
- Préciser la charte graphique à respecter et partager les ressources qui permettent de la respecter.

Il s'agit ainsi d'encadrer ce qui est permis afin d'harmoniser l'usage de la marque et favoriser le suivi de la politique.



Quel type de contrôle pourra être effectivement réalisé

Y-a-t'il des mentions spécifiques à ajouter ?

Y-aurait-il des mentions particulières en fonction des usages ou des personnes concernées ?

5- Faire vivre la politique de marque

■ 5- Faire vivre la politique de marque



Plusieurs actions doivent être mises en œuvre afin de rendre effective la politique de marque :

- Publier la politique de marque
 - Qui la publie ?
 - Où la politique est elle publiée ?
- Faire évoluer la politique de marque
 - Nécessite de bien tracer la version de la politique de marque publiée
 - Qui peut participer à cette évolution, quel processus est mis en œuvre ?
- Articuler cette politique de marque avec les autres éléments du cadre de collaboration du projet.

Document public, la politique de marque fait partie intégrante du cadre de collaboration attaché au projet Open Source. Elle doit évoluer en fonction de l'évolution du projet et reposer sur une gouvernance transparente.



Y a-t-il une plateforme communautaire sur laquelle publier la politique de marque (à défaut *repository* du projet) ?

Y-a-t-il un point de contact (personne ou équipe) ?



Prochaines étapes

- **À l'issue de cet atelier, seront partagés :**
 - Une synthèse des échanges (mi mai)
 - Une première version de politiques de marque soumise à commentaire (fin mai)
- **Dans un dernier temps :**
 - Un « Atelier de présentation » [à planifier] permettra de présenter le projet de politique de marque « géorivière »

- **Autres points relevés dans l'atelier :**
 - Question relative à la certification personnes/produits ;
 - Comment outiller le renvoi à cette politique de marque dans les AO ?
 - Mettre en place un site communautaire ?
 - Autres ?

Clôture

